Image not found or type unknown

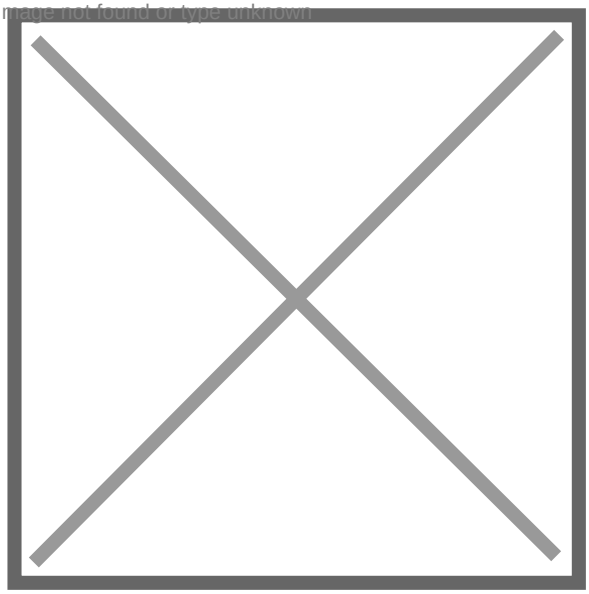

Question sur la procedure divorce

Par **didie45200**, le **06/08/2008** à **14:03**

Bonjour,
Ayant quitté le domicile conjugal il y a trois ans, tout en ayant établit une main courante à la police, car mon mari m'avait pris mes cles et mes affaires personnelles et en ayant vidé notre compte joint a la banque de son salaire, aujourd'hui j'aimerais entamé une procédure de divorce pour rupture du lien conjugal. Mon mari refuse de divorcer et je souhaiterais savoir s'il a la possibilité de refuser et de bloquer la procédure malgré le fait que l'on soit séparer depuis trois ans, que nos comptes sont séparés, que nous n'avons pas d'enfant ni de bien en commun?De plus, il refuse de payer le crédit que nous avons pris durant notre mariage et je le paye seule depuis trois ans, aussi, le juge en tiendra t il compte? A cela s'ajoute le fait qu'il ne veuille toujours pas me rendre mes affaires personnelles, le juge pourra t il l'y contraindre?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés